

## MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierrezurmont.fr](mailto:contact@dompierrezurmont.fr)

Dompierre-sur-Mont, le 16/06/2025

### *Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 juin 2025 à 20h30*

Date de Convocation : 11.06.25  
Date d’Affichage : 11.06.25

Nb de conseillers en exercice : 11  
Présents : 10                  Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : JANOD Nelly (procuration donnée à Valérie GERVAIS)

Secrétaire de séance : Valérie GERVAIS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**Compte-rendu conseil** du lundi 12 mai 2025 : sans observation

*En préambule il est rappelé que « Le maire est maître de l’ordre du jour (article L.2121-10 du CGCT) », et que toute demande de communication ou de publicité doit répondre à des règles précises qui doivent être respectées.*

#### **1 Mandat express donné au comité d’animation (délibération)**

L'AMF et la Sacem proposent un nouveau forfait simplifié pour les communes de moins de 5 000 habitants. Il vise à faciliter l'accès à la musique tout en assurant une rémunération équitable des créateurs. Si la commune prend en charge au nom du comité d'animation le paiement des droits il bénéficie d'une forte réduction.

Il est proposé que la commune souscrive le forfait et en délègue l'utilisation au comité. Les droits passeraient de près de 300 € à 111.96 €.

Le comité propose de rembourser cette somme à la commune.

Le conseil approuve à l'unanimité cette initiative.

#### **2 Toiture église : zinguerie Ludovic Martin (délibération)**

L'humidité gagne à l'intérieur de l'église. Une intervention sera probablement nécessaire. Une étude de la toiture est lancée. Un devis est attendu pour la totalité charpente et couverture. Pour l'instant il s'agit surtout de réduire les éclaboussures provenant du clocher et qui inonde les laves. Un devis a été demandé à l'entreprise Martin Toiture. Il s'élève à 2 015 € H.T.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **3 Décision modificative - lotissement (délibération)**

Erreur technique. Présentation au prochain conseil.

### **4 Contrat de maintenance – feux récompenses**

L'intervention de Worldplass signalisation à la suite de la panne du feu « Genévrier » a permis la réparation et le changement du boîtier de commande qui était défectueux.

Le coût de l'opération s'élève à 1100.91 € H.T.

Worldplass propose un contrat de maintenance au prix de 900 € annuel. Vu le peu d'interventions en 2 ans le conseil ne juge pas nécessaire d'adhérer, d'autant plus que les pièces restent à charge de la commune.

### **5 Devis travaux Suez lotissement**

Le couvercle du regard d'alimentation en eau de la parcelle n°3 a été abîmé lors de travaux dans les années passées. Un devis a été demandé à Suez pour le changer. Le devis étant très excessif (852€ H.T.) le conseil refuse l'offre. Les employés intercommunaux trouveront une solution pour ressouder les deux parties.

### **6 Commémoration 11 juillet – préparation – évêque**

La cérémonie sera beaucoup plus modeste que celle du 80ème anniversaire.

Cependant des chaises seront installées comme l'an dernier, il ne sera pas demandé de prise de paroles aux anciens, les personnalités habituelles seront sollicitées ainsi que Monseigneur l'Evêque.

La police municipale assurera la sécurité.

Toute la population est invitée à se réunir pour commémorer ce moment si décisif et si douloureux pour la vie de notre commune. Merci à tous d'avance.

### **7 Changement défibrillateur**

Suite à une intervention d'urgence, le défibrillateur a été utilisé.

Dans ce cas il est nécessaire de changer les électrodes et la pile. L'appareil ayant plus de 10 ans, la société Schiller nous informe qu'il serait préférable de changer intégralement l'appareil. Conscient du risque encouru le conseil accepte à l'unanimité l'acquisition d'un nouvel appareil ainsi que d'un abonnement aux services de maintenance. La sécurité n'a pas de prix.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **Questions diverses :**

#### 1) Panneau lotissement Me Vermus

Le panneau du lotissement a été implanté sous le contrôle de Me Vermus dont l'intervention a été fort utile. En tant que professionnel, il a vérifié les dimensions et les mentions obligatoires. Les travaux d'aménagement, réseaux et voirie sont programmés mi-septembre.

#### 2) Lancement de l'appel d'offre

A cet effet une mise en concurrence a été lancée auprès de plusieurs entreprises dans le respect stricte de la réglementation. La commission d'appel d'offre se réunira dès réception des différentes propositions, en principe à la mi-juillet.

#### 3) Réserve incendie : calendrier travaux

Les travaux d'implantation de la citerne incendie devraient commencer fin juin, et durer moins de 1 mois.

#### 4) Oiseau tombé du nid

Un petit oiseau probablement un faucon crécerelle a été découvert par une habitante de la commune et confié à l'association Athenas. C'est un excellent reflex, le prochain Dompierre-Mag abordera d'ailleurs le sujet de la préservation de la faune et des animaux blessés.

#### 5) Représentant école Poids de Fiole

En l'état actuel le conseil n'a pas la capacité de désigner une personne intéressée. L'assemblée propose donc qu'un membre du conseil libre lors des conseils d'écoles se libère et représente la commune.

#### 6) Course d'orientation

Belle réussite pour cette course d'orientation qui a rencontré un franc succès (voir site et dompierre-mag).

De nombreuses familles participaient et tous les âges étaient représentés, de 7 à 77 ans et plus. Les lieux ont été laissés en parfait état. Un seul regret il n'y avait pas de participant de la commune. Si l'évènement se reproduit n'hésitez pas à contacter M. Hergott par mail : [jurasportsorientation@hotmail.fr](mailto:jurasportsorientation@hotmail.fr)

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### 7) Armée : exercice 7<sup>ème</sup> BB forêt Dompierre

La commune a été contactée par le commandant de la 7<sup>ème</sup> brigade blindée pour effectuer une manœuvre en forêt de Dompierre. La date et la période restent à définir. Le maire a donné un accord de principe. Le conseil approuve l'initiative.

### 8) Intervention pompier & gendarmerie « chemin de le Peirouse »

Suite à une intervention de la gendarmerie et des pompiers, il est à noter que la solidarité a bien fonctionné. Le conseil remercie ceux qui se sont précipités pour porter secours.

### 9) Accident dans la haie du lotissement « les Genévriers »

Pour la seconde fois en moins d'un mois un accident s'est produit entre l'aire de jeux et la haie de séparation. Heureusement il n'y a pas eu de victime, le maire a sollicité la gendarmerie pour qu'elle intensifie ses contrôles.

### 10) Fête du village

Tout le monde est informé des modalités de la fête du village. Toute les places ont été vendues. Le conseil municipal souhaite pleine réussite au comité d'animation.

### 11) Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'organisation mise en place dans le cadre du PCS permet de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant la population, perturbation de la vie collective (interruption de l'alimentation en eau potable, intempérie, épidémie) accidents plus courants (incendie, inondation).

L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face aux situations d'urgence, éviter parfois qu'elles ne dégénèrent en crise, et gérer les crises inévitables. Chaque commune doit obligatoirement établir un Plan Communal de Sauvegarde destiné à informer, gérer, protéger la population en cas de sinistre de toute nature.

C'est un énorme travail auquel se sont attelés le maire et la secrétaire de mairie. Il n'est pas impossible que des habitants soient sollicités dans ce cadre. Le PCS sera validé par la Préfecture, fera l'objet d'un arrêté municipal et sera à la disposition de tous les habitants.

*La séance est levée à 23h30*